

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **5 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 3

OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 1

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 24 juin 2021.**

Il s'agit de la 1^{ère} décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal. Cette première DM a pour objectif d'effectuer quelques réorientations, mais surtout de constater les modifications d'imputation liées à la réforme de la fiscalité locale.

La Section de fonctionnement s'équilibre à 141 992 €.

En dépenses

Pour raisons sanitaires, la fête de la ville édition 2021 est annulée. Aussi, il est possible de réorienter une partie des crédits (6 000 €) en direction du fonds d'initiative cœur de ville, afin d'accompagner l'organisation d'autres animations en centre-ville.

La subvention fonds d'initiative scolaire n'est pas versée en totalité, les crédits (2 000 €) sont donc réorientés afin de commander des masques pour le service Enfance Jeunesse.

Côté Ressources humaines, la collectivité cotise cette année au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (1 905 €). Les sommes sont prises sur la ligne « assurance du personnel ».

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au Secours Catholique pour l'épicerie solidaire (10 000 €) dans le cadre du projet partenarial en cours de construction.

En ce qui concerne les unions locales syndicales, il est proposé d'aligner leur subvention sur la même somme (620 € par union locale).

Les sommes sont prises sur la ligne du feu d'artifice qui n'aura pas lieu cette année (10 628 €)

Deux protocoles transactionnels ont été conclu avec RLV concernant des travaux d'eaux pluviales et potable et le rétablissement d'une provision nécessitent un réajustement des dépenses exceptionnelles pour un montant de 142 000 €.

En recettes

La fiscalité locale

En ce qui concerne la fiscalité locale. Etaient inscrits au budget une recette prévisionnelle de 12 200 000 € de contributions directes et 500 000 € d'attribution compensatrice de taxe d'habitation. Ces recettes sont finalement imputées de façon différente.

COMMUNE DE RIOM

Avec la réforme de la fiscalité locale (et principalement la suppression de la taxe d'habitation), l'Etat s'est engagé à reverser intégralement le produit de taxe d'habitation attendu par la collectivité en allant chercher la part de taxe foncière reversée antérieurement au Département. L'attribution compensatrice de taxe d'habitation, n'a donc plus lieu d'être.

Parallèlement, et en lien avec la crise sanitaire, la loi de finances pour 2021 a instauré une réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels (servant d'assiette à leur taxe foncière sur le bâti). Cette réduction se traduit pour les industries par la baisse de moitié des cotisations de taxe foncière sur 2021.

Pour la Commune, cette réduction est intégralement compensée par l'Etat, sous forme d'attribution compensatrice, notifiée cette année à hauteur de 1 586 275 € pour 30 000 € de budgétés initialement.

De ce fait le produit des contributions directes pour la collectivité apparaît à 11 272 000 € (- 928 000 € par rapport au budget 2021).

Toutefois, au global, le produit total de fiscalité directe est en hausse de 124 000 € entre 2020 et 2021.

Les dotations de l'Etat

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La Commune avait espéré que la DGF s'établisse à hauteur de 850 000 €. Elle a malheureusement été notifiée pour 814 000€. La dotation de solidarité urbaine s'établit toutefois à 328 000 € (budgété 300 000 €), et la dotation nationale de péréquation s'établit à 147 000 € (budgété 130 000 €), ce qui vient compenser la perte.

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 61 961 €.

En dépenses

Plusieurs opérations nécessitent des ajustements de crédits : l'opération des travaux du centre aéré de Loubeyrat dont les marchés sont en passe d'être soldés (+461 €). Il en est de même pour l'opération des études et travaux du quartier Dunkerque (+17 000 €) et l'opération de réfection des terrains de tennis Henri Cochet (+10 000 €).

Une partie de ces opérations est financée par la ligne dédiée à l'éclairage public (-10 500 €).

En opérations d'ordre, (que l'on retrouve pour le même montant en recette d'investissement) l'acquisition d'un bien sans maître nécessite d'abonder le chapitre des opérations patrimoniales à hauteur de 45 000 €.

En recettes

Outre les 45 000 € nécessaires à l'équilibre du chapitre 041 « opérations patrimoniales », un ajustement à la hausse des crédits du FCTVA à percevoir sur 2021 est possible en lien avec la déclaration effectuée au titre des dépenses 2020 (+10 300 €) pour un produit attendu de 750 300 €. Le FCTVA correspond à la perception d'une partie de la TVA sur les dépenses éligibles de l'année n-1.

C O M M U N E D E R I O M

Deux notifications de subvention du Conseil Régional sont intervenues et permettent d'abonder le budget d'investissement : 5 000 € pour l'achat d'un équipement scénique et 78 322 € pour les travaux de la Tour de l'horloge.

Pour finir la notification du reversement des amendes de police (73 339 €) est en forte baisse par rapport au montant budgété (150 000 €) d'où une diminution des crédits de 76 661 €. Cette baisse est due au fait que les amendes dressées sur le territoire de la commune ont été bien moins nombreuses sur l'année précédente.

Le détail par ligne pour les deux sections est présenté dans le tableau qui suit :

FONCTIONNEMENT				
Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
6188	011	20005	autres frais fête de la Ville	-6000,00
6232	011	360	feu d'artifice	-10628,00
6238	011	32581	objets publicitaires masques floqués DEJ	2000,00
6455	012	14219	assurance du personnel	-1905,00
6558	65	15444	contribution FIPHFP	1905,00
65738	65	2913	subvention fonds d'initiatives scolaire	-2000,00
6574	65	7041	subvention de fonctionnement unions locales UNSA CGC	620,00
6574	65	5911	subvention exceptionnelle secours catholique	10000,00
6574	65	31544	fonds d'initiatives cœur de ville	6000,00
678	67	8972	charges exceptionnelles (protocoles transactionnels RLV)	142000,00
TOTAL DEPENSES				141992,00
73111	73	796	contributions directes	-928000,00
7411	74	801	dotation globale de fonctionnement	-35980,00
74123	74	2511	dotation solidarité urbaine	28346,00
74127	74	30487	dotation nationale de péréquation	17011,00
74831	74	22239	dotation compensation réforme de la TP	4340,00
74834	74	6716	attributions compensatrices au titre des taxes foncières	1556275,00
74835	74	6712	attributions compensatrices au titre de la TH	-500000,00
TOTAL RECETTES				141992,00
INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre/	LC	Libellé	Montant
2313	19006	1212	travaux Loubeyrat	461,00
2315	19011	30482	travaux quartier Dunkerque	17000,00
2315	20001	31518	travaux terrains de tennis Henri Cochet	10000,00
2315	23	2055	travaux éclairage public	-10500,00
2111	041	16657	acquisition bien sans maître	45000,00
TOTAL DEPENSES				61961,00
1328	041	20053	subventions (écritures d'ordre bien sans maître)	45000,00
10222	10	1448	FCTVA	10300,00
1312	13	11828	subvention CR équipement scénique	5000,00
1312	13	16623	subvention CR travaux tour de l'horloge	78322,00
1342	13	6836	amendes de police	-76661,00
TOTAL RECETTES				61961,00

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210705_10705-216303008-20210703-BF
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception en préfecture : 13/07/2021

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL